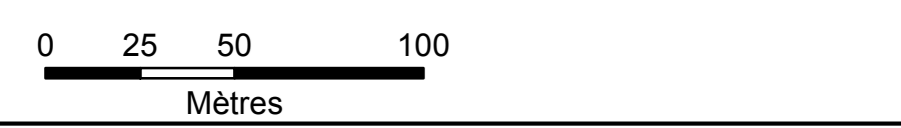




Constructible sous conditions B1 *
 Constructible sous conditions B2 *
 Constructible sous conditions B3 *
 Non constructible R
 Zone de précaution Rp *
 Zone soumise aux chocs mécaniques Rc *
 Zone soumise au recul du trait de côte Rr *
 Cote de référence (en m NGF IGN69) :
 aléa centennial + 20 cm en zone fluviale
 et aléa 2100 en zone maritime
 Limite communale
 Limite de parcelle
 Bâtiment
 Zone d'activités portuaires *
 * Zone non représentée sur la planche



PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR

 Libéré • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX
 ET D'INONDATION (PPRL-i)
 DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC**

Plérin, Saint-Brieuc, Languoux, Yffiniac,
 Hillion, Ploufragan, Trémuson et La Méauzon

CARTE REGLEMENTAIRE

Dossier approuvé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2016

Commune de YFFINIAC

DDTM22
 SCIPRS/RN
 1, rue du Parc
 Z2022 Saint-Brieuc Cedex

Date : Février 2016
 Echelle : 1/2000
 Planche : 1/7
 Mise à jour :